

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 322/05

AMR 13/011/2005 – ÉFAI

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

### ARGENTINE

**Pablo Gabriel Salinas (h), avocat spécialisé dans la défense des droits humains**

**ainsi que sa famille**

**et deux autres avocats spécialisés dans les droits humains :**

**María Angélica Escayola (f)**

**Alfredo Guevara Escayola (h)**

---

Londres, le 19 décembre 2005

L'avocat Pablo Gabriel Salinas, spécialisé dans la défense des droits humains, et sa famille ont été la cible de manœuvres d'intimidation visant semble-t-il à le dissuader, lui et ses collègues, de poursuivre ses activités légitimes. Amnesty International pense que la vie de ces personnes est peut-être en danger.

Le 16 décembre, à 5 heures du matin, l'épouse de Pablo Salinas a répondu à un appel téléphonique sur la ligne du domicile des Salinas, dans la province de Mendoza (ouest de l'Argentine), pour entendre une voix masculine inconnue lui dire : « *Je vais te faire la totale [...] Je vais t'enculer* ». Le téléphone avait aussi sonné la veille, vers la même heure. Pablo Salinas avait décroché et simplement entendu un enregistrement de la voix de son fils, âgé de huit mois. Il pense que celui-ci a pu être réalisé parce que sa ligne avait été placée sur écoute.

Par ailleurs, des graffitis ont récemment été griffonnés sur les murs du cabinet d'avocats que partage Pablo Salinas avec María Angélica Escayola et Alfredo Guevara Escayola. Ainsi, le 5 décembre, le mot « *rats* » a été peint sur un mur de leurs bureaux, avec une flèche pointant en direction de l'entrée. À la suite de la mort d'un de leurs collègues, Alfredo Ramón Guevara, le 15 novembre, le message « *Adieu, le porc* » avait également été inscrit sur les murs. Pablo Salinas a porté plainte auprès des services du ministère public au sujet de ces menaces. À la connaissance d'Amnesty International, les autorités n'ont pas ouvert la moindre enquête ni pris des mesures de protection en faveur des avocats.

Pablo Salinas et ses collaborateurs représentent actuellement un certain nombre de familles de victimes de violations des droits humains commises en Argentine sous le régime militaire, entre 1976 et 1983, ainsi que des familles de personnes tuées dans la province de Mendoza, les auteurs présumés de ces homicides appartenant à la police. Les avocats ont par ailleurs obtenu l'intervention de la Cour interaméricaine des droits de l'homme en faveur de personnes victimes de traitements inhumains et détenues dans des conditions déplorables dans des établissements pénitentiaires de la province.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les défenseurs des droits humains qui travaillent à Mendoza sont souvent la cible d'actes de harcèlement et de menaces. Amnesty International a exprimé ses craintes concernant leur sécurité et a demandé à de multiples reprises que les plaintes déposées dans ces affaires fassent l'objet d'enquêtes approfondies et indépendantes.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

– dites-vous préoccupé par la sécurité de Pablo Salinas et des membres de sa famille ainsi que par celle de ses collègues, María Angélica Escayola et Alfredo Guevara Escayola ;

– demandez instamment que soit menée dans les plus brefs délais une enquête approfondie et indépendante sur les menaces et sur le harcèlement dont ces personnes ont été la cible, que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que les responsables présumés soient déferés à la justice ;

– exhorte les autorités à prendre les mesures de protection nécessaires afin de garantir la sécurité de Pablo Salinas, de sa famille et de ses collègues ;

– rappelez aux autorités que la Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus proclame la légitimité de l'action des défenseurs des droits humains et le droit de ces derniers de poursuivre leurs activités sans restriction ni crainte de représailles.

#### **APPELS À :**

##### **Gouverneur de la province de Mendoza :**

Gobernador de la Provincia  
Ing. Dn. Julio César Cleto Cobos  
Casa de Gobierno  
Av. L. Peltier 351- 4to piso  
5500 Mendoza, Argentine  
**Fax :** +54 261 44 92 142

**Formule d'appel :** *Sr. Gobernador,* / Monsieur le Gouverneur,

##### **Ministre des Affaires étrangères :**

Sr. Jorge Taiana  
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto  
Esmeralda 1212  
1003 Buenos Aires  
Argentine  
**Fax :** +54 11 4819 7359

**Formule d'appel :** *Sr. Ministro,* / Monsieur le Ministre,

##### **Ministre de la Justice et de la Sécurité de la province de Mendoza :**

Sr. Ministro de Justicia y Seguridad de la Provincia de Mendoza  
Dr. Miguel Bondino  
Salta 672  
5501 Godoy Cruz, Mendoza, Argentine  
**Fax :** +54 261 44 99 085 / 020 (Si une personne décroche, veuillez demander : "*El tono de fax por favor*")

**Formule d'appel :** *Sr. Ministro,* / Monsieur le Ministre,

##### **Sous-secrétaire à la Justice et aux Droits humains pour la province de Mendoza :**

Sr. Subsecretario de Justicia y Derechos Humanos de la Provincia de Mendoza  
Dr. Alejandro Acosta  
Salta 672  
5501 Godoy Cruz, Mendoza  
Argentine  
**Fax :** +54 261 44 92 240

**Formule d'appel :** *Sr. Subsecretario,* / Monsieur,

#### **COPIES À :**

##### **Cabinet de juristes :**

Rivadavia 680  
5500 – Mendoza  
Provincia de Mendoza  
Argentine

##### **Journal de la province :**

*Diario Los Andes*  
Avenida San Martín 1049,  
5500 Mendoza, Argentine  
**Fax :** +54 261 420 2011

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Argentine dans votre pays.

#### ***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 30 JANVIER 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*